

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :** **ATTENTION AU DEMARCHAGE AGRESSIF ET MENACANT !**

Depuis un certain temps, un démarchage abusif, voire un harcèlement auprès des gestionnaires d'établissements recevant du public (commerçants, professions libérales...) est pratiqué par fax, courrier, mail ou téléphone par des sociétés proposant de réaliser une attestation d'accessibilité ou un diagnostic de leur établissement.

Ces sociétés mettent en garde les gestionnaires, d'une application imminente d'une sanction pénale, en cas de non dépôt d'A d'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) ou d'attestation d'accessibilité et essaient ainsi de vendre leurs prestations.

Il convient de rester vigilant, de ne pas donner de coordonnées bancaires et de ne pas donner suite aux éventuelles sollicitations de ces sociétés.

En effet, l'administration n'a mandaté aucune société pour faire ce type de démarchage. Pour les gestionnaires qui le souhaitent, ils peuvent avoir recours à des bureaux d'études ayant une antériorité sur notre territoire et qui délivrent des prestations de qualité.

En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à prendre contact avec votre mairie ou à saisir la justice.

#### **Renseignements**

**Delphine OUDOT - 03 81 38 81 80**

**Communauté de Communes du Grand Pontarlier**  
**Direction Stratégie de Territoire**  
**22 rue Pierre Déchanet**  
**25 300 Pontarlier**